

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF2299

AMENDEMENTprésenté par
M. Juvin, rapporteur général-----
ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	311 204 928
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	378 910 345
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	1 906 400
Soutien des ministères sociaux	0	47 067 625
<i>dont titre 2</i>		<i>5 386 395</i>
TOTAUX	0	739 089 298
SOLDE	-739 089 298	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	314 604 697
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	406 757 250
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	3 588 237
Soutien des ministères sociaux	0	51 053 806
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>5 386 395</i>
TOTAUX	0	776 003 990
SOLDE	-776 003 990	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de limiter la dégradation du déficit public de 4,7% du PIB dans le texte initial à 5 % du PIB, le rapporteur général de la commission des finances propose un rabet général des dépenses de l'État hors missions régaliennes et hors dépenses contraintes.

Le taux de ce rabet s'élève à 0,5% pour les dépenses de personnel et les dépenses relatives au versement de prestations sociales, et à 4,65% pour les autres catégories de dépenses.

Les dépenses de la mission s'en trouvent affectées à hauteur de 739 089 298 € en AE et 776 003 990 € en CP, répartis de la façon suivante :

- 311 204 928 € en AE et 314 604 697 € en CP pour le programme 102 – Accès et retour à l'emploi ;
- 378 910 345 € en AE et 406 757 250 € en CP pour le programme 103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ;
- 1 906 400 € en AE et 3 588 237 € en CP pour le programme 111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail ;
- 47 067 625 € en AE et 51 053 806 € en CP pour le programme 155 – Soutien des ministères sociaux, dont 5 386 395 € de titre 2 en AE et en CP.